

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 16 novembre 2015
Heure 13 h 30
Lieu INSTITUT DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

PRÉSENCES – 182 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 13 h 40.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Trudelle propose *Stéphane Gill*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

Comme il s'agit d'une assemblée spéciale, l'ordre du jour ne peut être modifié.

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 22

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 17 septembre 2015 et dont les noms suivent : *Sarah Bernard* (Français et lettres), *Philippe Münch* (Histoire/géographie) et *Marc-André Hurtubise* (Géomatique).

Proposée par Manon Brière
Appuyée par Ginette Cartier
Adoptée à l'unanimité

3. INFORMATIONS

3.1 Actions à venir

Philippe de Grosbois présente trois actions à venir. Dès demain, 17 novembre, une manifestation du Front commun se tiendra au Parc du Canada à 10 h 30. Un autobus partira du Collège, mais les membres peuvent aussi y aller directement de leur domicile.

Le même jour, le SPECA organise une action dérangeante dans le quartier. Nous partirons du Collège à 10 h 30.

Finalement, il y a une manifestation le 28 novembre appelée par la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics. Cette marche contre l'austérité promet d'être importante dans le contexte actuel.

3.2 Coupure salariale pour la journée de grève du 29 octobre 2015

Alain Long annonce que la coupure salariale pour le jeudi 29 octobre se fera sur la paie du 26 novembre. Nous préparerons sous peu les chèques du fonds de réserve.

3.3 Rangement salarial

Alain Long explique que nous sommes maintenant près du rangement 23. Il reste deux facteurs en jeu : l'autonomie et le temps requis pour bien exécuter notre travail. Il y a un travail politique auprès des directions pour qu'elles écrivent au Comité patronal de négociation des Collèges (CPNC).

4. NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

4.1 Table centrale

Alain Long fait l'état des lieux des négociations à la table centrale. Une contre-proposition gouvernementale a été déposée. Parmi les changements, on passe d'augmentations de 0-0-1-1-1% à 0-1-1-1-0%. Des ajustements

reliés à la question de la relativité salariale ont aussi été annoncés. La hausse de l'âge de la retraite se ferait plus graduellement.

Alain Long annonce également qu'une contre-proposition syndicale sera divulguée le mercredi 18 septembre. Celle-ci comprendra notamment des augmentations de 2,5 % par année sur 3 ans. Il est également possible que les journées de grève des 1, 2 et 3 décembre soient suspendues.

4.2 Table sectorielle

Josée Déziel présente la dernière rencontre de l'Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep (ASPPC) du 7 novembre dernier. Certains points mineurs ont été réglés et des demandes syndicales ont été retirées. Deux recommandations ont été adoptées par l'Alliance.

Une première recommandation est à l'effet que l'ASPPC accepte de réallouer des ressources pour répondre à des demandes syndicales sans que cela n'affecte la création de postes, tout en préservant les effets de la CI actuelle.

La deuxième proposition qui a été amenée portait sur une consultation des syndicats sur « l'introduction d'une période d'assistance professionnelle formelle au terme de laquelle les enseignantes et les enseignants non permanents améliorent significativement leurs conditions d'emploi. »

Recommandation 23

Que le SPECA déplore que l'ASPPC n'ait pas été consultée sur la priorisation de nos demandes avant que certaines soient retirées à la table de négociation sectorielle et qu'il exige que ce soit fait pour la suite des négociations.

Proposée par Philippe Labarre
Appuyée par Josiane Robidas
Adoptée à l'unanimité

Josée Déziel présente ensuite le dépôt patronal du 12 novembre dernier. Les demandes patronales sur l'évaluation, sur lesquelles les syndicats allaient être consultés, ont été retirées. D'autres demandes patronales ont été retirées, notamment les nouvelles conditions d'ouverture de postes et certaines demandes concernant les enseignants mis en disponibilité (MED). Le retrait de la lettre d'entente sur les garanties ne fait plus partie du dépôt. D'autres demandes demeurent, comme les libérations syndicales prélevées à même les cotisations syndicales plutôt que dans la masse salariale. De nombreux aspects demeurent inacceptables dans le nouveau dépôt patronal.

Recommandation 24

Considérant que le dépôt patronal du 12 novembre 2015 à la table sectorielle, s'il présente moins de reculs que les précédents, ne comporte aucun véritable gain significatif ;

Considérant que ledit dépôt comporte toujours des attaques sans précédent contre les syndicats alors que le mode de gestion qui caractérise l'enseignement collégial exige une participation assidue des représentants des enseignants ;

Considérant la nécessité de replacer les négociations à la table sectorielle sur le terrain des demandes syndicales ;

Considérant que la mobilisation dans les cégeps montre que nous disposons d'un rapport de force considérable dans nos négociations ;

Il est proposé :

Que le SPECA rejette la proposition globale actualisée du 12 novembre 2015 ;

Que le SPECA demande à l'ASPPC de mandater ses représentants à la table sectorielle pour refuser toute

entente qui ne comporterait pas de gains sur les aspects suivants :

- Ajout de ressources;
- Amélioration significative des conditions de travail des enseignants non permanents;
- Règles relatives à l'acquisition de la permanence;
- Reconnaissance et libérations syndicales.

Proposée par Sylvain Lacoursière
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

Un amendement est proposé :

Ajouter, après enseignants non permanents, « notamment ceux à la formation continue ».

Proposé par Josiane Robidas
Appuyé par François Doucet
Adopté à l'unanimité

Un amendement est proposé :

Ajouter un nouvel élément aux gains :

« Intégration de la formation continue à l'enseignement régulier »

Proposé par Samaël Beaudoin
Appuyé par Josiane Robidas

Jean Trudelle propose le dépôt de l'amendement. Robert St-Amour appuie.
L'amendement est déposé par un vote majoritaire.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

4.3 Impacts de la grève sur la fin de la session

Alain Long explique que des discussions ont eu lieu à ce sujet lors du dernier Regroupement cégep de la FNEEQ. Certaines directions ont envoyé une directive décrétant la reprise des cours en demandant aux enseignants de couper dans leur plan de travail. Du côté d'Ahuntsic, la Direction ne s'est toujours pas prononcée.

Recommandation 25

Que le SPECA exige que toutes les activités enseignantes annulées en raison des journées de grève soient reprises et que la reprise soit rémunérée.

Proposée par Chantal Asselin
Appuyée par Sylvain Beausoleil

Le vote est demandé.

Adoptée à la majorité.

Alain Long présente les raisons motivant la recommandation à l'effet de revenir sur la décision de ne pas participer au souper de Noël. Il semble qu'un retour sur notre décision permettrait d'obtenir des changements intéressants, notamment pour le personnel de soutien.

Recommandation 26

Que le SPECA revienne sur sa décision du 15 octobre 2015 et décide de participer au souper de Noël du Collège si les deux autres syndicats locaux choisissent aussi d'y participer.

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Jacinthe Chevalier

Le vote est demandé.

La proposition est rejetée.

4.4 Possibilités de résistance à une éventuelle loi spéciale

Philippe de Grosbois présente le Projet de plan d'urgence en cas d'adoption d'une loi spéciale. Le plan ne dispose pas des débats que nous devrions avoir si une loi spéciale est adoptée, mais elle permet de rendre cette possibilité moins menaçante.

Recommandation 27

Que le SPECA adopte le « Projet de plan d'urgence en cas d'adoption d'une loi spéciale ».

Proposée par Samaël Beaudoin
Appuyée par Annie Ferland
Adoptée à l'unanimité

Philippe de Grosbois présente ensuite une position de principe à l'égard d'une éventuelle grève tenue suite à l'adoption d'une loi spéciale.

Recommandation 28

Considérant l'appel lancé par le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN) à tous les syndicats du secteur public à l'égard d'une éventuelle loi spéciale ;

Que, dans l'éventualité où le gouvernement du Québec adopte une loi spéciale qui empêche le recours à la grève par les membres des syndicats du secteur public, brimant ainsi le droit d'association et le droit à la libre expression qui sont pourtant explicitement reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés, les membres du SPECA affirment que la poursuite de la grève peut constituer un geste de désobéissance civile légitime, défini ainsi : le refus éclairé, assumé et public de respecter une loi parce qu'elle est jugée contraire à des principes éthiques fondamentaux ou au bien commun.

Proposée par Marie-Michelle Poisson
Appuyée par Éric Athlan

Un amendement est proposé : supprimer « de désobéissance civile ».

Proposé par Maria Baruffaldi
Appuyé par Joan Sénéchal

Le vote est demandé sur l'amendement. L'amendement est rejeté.

La proposition principale est adoptée à l'unanimité.

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16 h 40.

Adopté le : _____